

VILLE DE BOUILLON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A.,-Echevins,
Arnould Ph., Denis G., Adam D, ~~Defat A~~, Dabe Fl., Maziers P,
Brouillon P, De Wachter St., ~~Nemery M-J~~, ~~Dachy F~~, Tulpin A,
Conseillers,
Mathieu J, Directeur Général .
Albert A, Président CPAS non élu siégeant avec voix consultative.

Absents et excusés : MM Defat A., Nemery M-J & Dachy F., Conseillers Communaux

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

P.V. de la séance du 26.08.21 : ***Par 12 oui et 2 abstentions (Brouillon & Istace absents à la séance précédente), approuve ce P.V.***

Comptabilité

- Règlement redevance communale sur le traitement d'une demande d'avis préalable à l'urbanisation d'un terrain – années 2022 à 2025 : ***A l'unanimité, approuve ce Règlement.***

F.E.

- Budget 2022 de la F.E. de Poupehan, Curfoz-Sensenruth, Noirefontaine, Frahan, Corbion, Rochehaut, Les Hayons, Ucimont: ***A l'unanimité, approuve ces budgets avec supplément communal de :***

<i>Poupehan</i>	<i>: 13 750,00€</i>
<i>Curfoz – Sensenruth</i>	<i>: 9 342,54€</i>
<i>Noirefontaine</i>	<i>: 17 078,28€</i>
<i>Frahan</i>	<i>: 4 218,15€</i>
<i>Corbion</i>	<i>: 15 156,00€</i>
<i>Rochehaut</i>	<i>: 2 694,12€</i>
<i>Les Hayons</i>	<i>: 00,00€</i>
<i>Ucimont</i>	<i>: 719,68€</i>

Règlement

- Mise en œuvre de Certibeau - Règlement Communal de raccordement d'eau : ***A l'unanimité, approuve l'adaptation de ce Règlement avec imposition d'un cautionnement de 500,00€***
- Règlement communal concernant la collecte des déchets ménagers : ***A l'unanimité, approuve la révision de ce Règlement suite à la mise en place de la collecte spécifique des PMC***

Enseignement – Service Extrascolaire

- Ecole de Noirefontaine – Service Extrascolaire : R.O.I. de l'Accueil Extrascolaire : ***A l'unanimité, approuve la révision de ce Règlement***
- Pôle Territoriaux : engagement de la Ville de Bouillon : ***A l'unanimité, entérine***

l'engagement ferme d'adhérer au Pôle Territorial Provincial tel que repris en annexe 3 de la Circulaire 8229

Travaux

- CSC des travaux de rénovation des murs de Mogimont : ***A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 90 200,00€ TVAC***
- Programme Prioritaire de Travaux – Covid 19 : CSC des travaux de rénovation des sanitaires des Ecoles de Sensenruth et Corbion : ***A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 60 000,00€ TVAC (avec subside de 80%)***

Aliénation

- Aliénations avec Mr John Boreux : 1*- Cession gratuite, à la Ville, de la parcelle de 8a 79ca, cadastrée, 8ème Division, S°A, n° 322 R2 ; 2*- Incorporation, dans le domaine public (voirie), des parcelles communales cadastrées à Rochehaut, 8ème Division, S°A, n° 322 R2 d'une contenance de 8a 79ca & n° 322 S2 d'une contenance de 39a 32ca ; 3*- Vente d'une partie du chemin communal innommé - chemin rural sis à Rochehaut, entre les parcelles privées sises 8ém Div, S°A, n° 322 B2, 322 M2, 322 G2, 322 H2, 322 H3, 322 K2, 322 V, 322 F3 & 322 C3 d'une contenance de 20 a 94 ca pour un montant de 10 000,00€/ha: ***A l'unanimité, approuve ces aliénations.***
- Achat de gré à gré à Mme Danielle Derksen de 5 fonds bois, cadastrés à Corbion, 3ème Div, S° B, sis au lieu-dit 1* «Virée Au-Dessus du Moulin», n° 1743F, de 6 ha 45 a 415 ca ; 2* «Terme de Lorcimont», n° 1744D, de 3 ha 51 a 39 ca ; 3* «Tachenirs», n° 1808, de 2 a 20 ca ; 4* «Tachenirs», n° 1809, de 5 a 30 ca & 5* «Tachenirs», n° 1811A, de 17 a 10 ca : ***A l'unanimité, approuve cet achat pour un montant de 215 000,00€***
- Cession gratuite de la Ville en faveur de Mr Kevin Devaney d'une partie de fonds de bois communal sis à Corbion, au lieu-dit « Virée Au-Dessus du Moulin », cadastré 3ème Div, S° B, n° 1743F, la dite parcelle de terrain portant le n° d'identifiant parcellaire réservé : B 1743G mesurée à 10 a 91 ca dans le plan de division dressé le 03.02.21 par Dominique Pajot, Géomètre-Expert : ***A l'unanimité, approuve cette cession gratuite***

Convention

- Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants (CLAC) : Convention d'adhésion et de déontologie : ***A l'unanimité, approuve cette adhésion.***

Urbanisme

- Procédure de classement éventuel prévue aux articles 198 et suivants du Code wallon du Patrimoine pour : - le projet d'extension du classement de remparts du château de Bouillon classés par arrêté royal du 26 mai 1975, à deux tronçons non encore classés au titre de monument ; - l'établissement d'une zone de protection intégrant le pont de Cordemois, situé à Bouillon Boulevard Heynen, et ses abords: Clôture de l'enquête publique : ***A l'unanimité, émet un avis favorable à ce classement***

POLLEC 2021

- Validation du dossier de candidature POLLEC 2021 – Volet 2 – « Eclairage Intelligent pour la Mobilité Douce et Voirie Piétonne » : ***A l'unanimité, valide ce dossier de candidature pour un montant estimatif de 100 800,00€ TVAC***

Motion

- Système de consigne sur les emballages de boissons plastique et en métal : ***A l'unanimité, approuve cette motion***

Point mis à l'Ordre du jour en urgence par le Collège Communal

- Extrait du PV du Collège Communal du 28.09.21 : Zone de Secours du Luxembourg - Réforme programmée par la Zone de Secours - Luxembourg : Note du 27.09.21 du Bourgmestre : "Suite à l'annonce dans la presse de la réforme (Zone 4.0) programmée du Service de Secours du Luxembourg, la Ville de Bouillon ne peut accepter celle-ci dans les termes proposés et doit marquer son désaccord strict et univoque sur celle-ci": Accord avec le Bourgmestre - Point à mettre, en urgence, à l'OJ du prochain CC de ce jeudi 30.09.21 - Lettre à envoyer au nom du CC (du 30.09.21) à la Zone de Secours du Luxembourg afin de faire part à celle-ci de la non approbation de la réforme 4.0 proposée en l'état - Voire décision éventuelle d'ester en Justice - :

A l'unanimité, approuve l'urgence pour ce point.

A l'unanimité décide de ne pas approuver la réforme 4.0 comme proposée malgré l'approbation (unilatérale) de celle-ci du 29.09.21 par le Conseil de la Zone de Secours de Luxembourg, décision tout à fait défavorable à la Ville de Bouillon ; de créer une Commission Communale (6 Membres : 4 de liste « ENSEMBLE » => Patrick Adam, Alain Houthoofdt, Willy Noizet & Florian Dabe - & 2 de la liste « CAP ») au sein du Conseil Communal pour défendre les intérêts de la Ville de Bouillon dans ce dossier

+ décide de donner mandat au Collège pour 1* entreprendre, en toute collaboration avec la Commission Communale, toute mesure nécessaire pour mettre fin à cette réforme ou trouver une dérogation à celle-ci qui rencontrerait les attentes de la Ville, voire désigner un Conseil pour ester en Justice ; 2* Convoquer le Président et le Chef de Corps de la Zone de Secours du Luxembourg en séance du Conseil pour négociations.

Questions

- Intervention de Guy DENIS relatif au développement du dossier « Ilot Sud » et du projet Hôtelier y lié et demandant ce qu'il en est des propositions de relogement de la MdJ dans l'ancienne gare du TEC et la Maison Médical en rappelant au Conseil que la MdJ est assujettie aux prescriptions du Décret-Subsides de la FW-B.
Le Bourgmestre lui répond que le dossier est en cours et que l'A.C. est toujours en attente de l'estimation du CAI dans ce dossier.

Il est 21h15. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 04 novembre 2021.

Par le Conseil :
le Directeur Général,
J. MATHIEU

le Bourgmestre,
P. ADAM